

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 29 novembre 2019</b>	<b>N° 2019-660</b>

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE  
M. Michel VERNEJOU à Mme Andréa KISS  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45  
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00  
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20  
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20  
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00  
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00  
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00  
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 29 novembre 2019</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de la DG Valorisation du territoire</b>	<b>N° 2019-660</b>

---

**Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aeroparc - Opération d'aménagement Bordeaux Aeroparc-Aéroport- Arrêt du bilan de la concertation- Approbation**

---

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION**

**1.1 CONTEXTE DU PROJET**

Actée par voie de délibération en septembre 2015, l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc figure parmi les territoires prioritaires de développement économique de Bordeaux Métropole, avec pour double fonction de contribuer à l'attractivité de la Métropole à l'échelle nationale et internationale -en donnant une forte visibilité à ses atouts territoriaux stratégiques- et d'être un territoire de valorisation à effet d'entraînement pour toute la Métropole.

Par délibération n°2019-277 du 24 mai 2019, Bordeaux Métropole a souhaité mettre en œuvre un projet d'aménagement et de développement d'ensemble à court, moyen et long terme, « Bordeaux Aéroparc – Aéroport », sur un vaste territoire d'environ 2 500 ha comprenant le périmètre initial de l'Aéroparc, le parc tertiaire de Mérignac, la base aérienne 106, les équipements de loisirs des Girondins et de Décathlon... sur les 3 communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan.

Ce projet d'aménagement et de développement d'ensemble vise à coordonner et à mettre en cohérence les interventions publiques (au premier rang desquelles celles menées par Bordeaux Métropole, consistant notamment dans des travaux d'investissements routiers et relatifs à la mobilité) et les interventions privées (investissements des grands comptes économiques, de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, des aménageurs et opérateurs immobiliers privés). Il porte également sur la préservation des qualités naturelles et paysagères préexistantes.

Compte tenu de la nature des équipements envisagés (notamment des équipements de voirie) au sein de ce projet d'opération d'aménagement, une concertation préalable du public a été organisée sous l'égide des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

La présente délibération a pour objet d'arrêter le bilan de cette concertation.

**1.2 LES OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet d'opération d'aménagement « Bordeaux Aéroparc – Aéroport » vise à :

- accompagner le développement économique de ce territoire tant en matière de programmation économique, qu'en matière de qualité de cadre de vie et d'offre de services aux salariés comme aux

résidents,

- valoriser les atouts préexistants notamment les atouts naturels, et à créer les conditions d'un développement économique équilibré et cohérent, au sein d'un cadre urbain et paysager lisible, structuré et valorisé.

Ces grands enjeux se déclinent en deux catégories d'objectifs, arrêtés par la délibération du 24 mai 2019 : des objectifs de programmation économique et des objectifs de requalification urbaine.

Les objectifs de programmation économique du projet « Bordeaux Aéroparc – Aéroport » ont été définis en cohérence avec les autres périmètres de grands projets de la métropole, et en tenant compte à la fois des secteurs d'activités déjà implantés, de la proximité de l'aéroport et de la disponibilité de terrains en bord de piste de la plateforme aéroportuaire.

Plus précisément, il s'agit :

- d'accompagner et de faciliter le développement du secteur aéronautique-spatial-défense et des activités industrielles d'excellence : géographiquement, l'activité aéronautique-spatial-défense a vocation à être plutôt concentrée autour de la plateforme aéroportuaire sur des terrains bénéficiant d'accès pistes et du boulevard technologique, grand axe nord-sud de l'opération et vitrine de celle-ci,
- de faciliter le développement et permettre le maintien d'activités productives dans la métropole (petite et grande industries, artisans, PME (Petites et moyennes entreprises,) afin d'éviter leurs délocalisations : les possibilités d'implantation de ce type d'activité sur la métropole sont très restreintes, et l'OIM constitue l'une des dernières grandes réserves foncières de la Métropole apte à accueillir ce type d'activités,
- de permettre l'implantation de commerces de proximité, de services, d'équipement de loisirs, d'équipements d'intérêt collectif et de formations au sein des secteurs à forte concentration d'emploi, autour de polarités urbaines métropolitaines ou sectorielles et des axes de transports en commun.

Outre ces objectifs programmatiques, le projet « Bordeaux Aéroparc-Aéroport » recouvre des objectifs de requalification urbaine et paysagère qui visent à structurer et à améliorer le fonctionnement et la lisibilité de ce territoire, et à valoriser son cadre de vie.

En particulier, il s'agit :

- d'améliorer les conditions de circulation sur l'ensemble de l'Aéroparc en confortant le réseau viaire par la requalification de voies existantes et la création de voies nouvelles,
- de tisser un réseau diversifié, sécurisé et confortable de mobilités douces pour inciter les changements de comportement en matière de déplacement, et favoriser la fluidité du trafic,
- de renforcer les portes d'entrées ouest de l'agglomération (avenue de Magudas, avenue de l'Argonne, avenue Kennedy), et les polarités de services de l'Aéroparc, en adéquation avec la taille et la configuration de ce vaste quartier économique,
- de diversifier et offrir un cadre de vie attractif et unique aux entreprises et à leurs salariés, avec le développement de services, d'activités sportives et de loisirs et la requalification ou création d'espaces publics qualitatifs à forte valeur d'usage,
- de valoriser un territoire conciliant patrimoine naturel et développement économique, en préservant notamment une structure boisée et paysagère qui offre aujourd'hui un cadre unique aux activités productives.

## **2 – RAPPEL SOMMAIRE DES MODALITES ET DU DEROULEMENT DE LA CONCERTATION**

La délibération n°2019-277 du 24 mai 2019 a approuvé l'ouverture d'une concertation règlementée concernant l'opération d'aménagement Bordeaux Aeroparc-Aéroport. Elle s'est ouverte le 14 juin 2019, et a été clôturée le 16 septembre 2019. Elle avait pour but de porter à connaissance des résidents, des salariés, des usagers du secteur, des associations locales et autres personnes concernées les objectifs du projet et de les associer à son élaboration.

Les modalités de concertation qui ont été définies par la délibération n°2019-277 du 24 mai 2019 délibération étaient les suivantes :

- la mise à disposition du public d'un dossier de concertation, composé a minima d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, d'un plan de situation, du périmètre de l'opération et un registre permettant de consigner les observations du public. Un exemplaire du dossier a été déposé en mairie de Mérignac, en mairie du Haillan, en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, au Pôle Territorial Ouest au Haillan, et au siège de Bordeaux Métropole ;
- la mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de Bordeaux Métropole dédié à la participation, à l'adresse <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques ;
- l'organisation de deux réunions publiques, au moins.

La concertation s'est déroulée suivant les modalités ainsi préalablement définies, les objectifs d'aménagement poursuivis à travers le projet urbain étant pour leur part inchangés depuis l'ouverture de la concertation.

Un dossier et un registre destiné à recueillir l'avis du public ont été déposés en mairie de Mérignac, en mairie du Haillan, en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, au Pôle territorial ouest au Haillan, et au siège de Bordeaux Métropole. Le même dossier a également été mis en ligne sur le site internet dédié à la participation du public de Bordeaux Métropole.

Ont été versés aux dossiers papiers et numériques de concertation, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole et dans les registres mis à disposition du public :

- la délibération n°2019-277 d'ouverture de la concertation,
- un plan de situation,
- l'avis d'ouverture de la concertation,
- une notice explicative sur les objectifs du projet, un registre de concertation
- une série de pièces complémentaires, telles que la plaquette de communication de l'OIM, les panneaux d'exposition présentés lors de la réunion publique du 14 juin.

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, deux réunions publiques ont été organisées pour permettre au public de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Les réunions publiques ont eu lieu :

- le 14 juin 2019 à 11h30 au Pôle territorial ouest au Haillan ;
- le 9 juillet 2019 à 17h au Pôle territorial ouest au Haillan.

L'information sur les dates, le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération du 24 mai 2019.

De plus, plusieurs outils ont été mis à disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution (réunions publiques, registres en Mairie, plateforme en ligne). Le détail de ces modalités d'information sur la concertation figurent en annexe 1 de la présente délibération.

Afin d'informer les publics sur la tenue de la concertation et de ces réunions, l'ensemble des moyens de communication suivants ont été mis en place :

- information de la date de début de concertation par voie de presse et d'affichages réglementaires en mairies et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole
- information des dates des réunions publiques par voie de presse et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole
- information de la date de clôture de la concertation par avis et par publication dans la presse, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ainsi que par voie d'affichage dans les mairies associées, au Pôle territorial ouest et à l'hôtel de Bordeaux Métropole.

D'autres moyens ont été mis en œuvre pour communiquer sur ces temps forts de la concertation :

- Newsletter de Bordeaux Métropole ;
- lettre d'information économique de Mérignac ;
- diffusion d'un flyer d'informations par mail auprès de 472 entreprises référencées dans le listing de la ville du Haillan et du Club des entreprises ;
- diffusion par mail d'un flyer d'informations à un listing Bordeaux Métropole de 1138 entreprises référencées sur le territoire de l'OIM.
- Mise à disposition d'un flyer d'informations sur les temps forts de la concertation (ouverture, réunions

publiques, registres, site internet de la participation) dans les mairies associées et au Pôle territorial ouest de la Métropole.

### **3 – BILAN DE LA CONCERTATION**

#### **3.1 – ANALYSE QUANTITATIVE**

Il convient de noter la participation suivante du public avec :

- 44 personnes ayant participé aux réunions publiques ;
- 19 avis écrits recueillis durant la concertation.

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet se répartissent de la manière suivante :

- aucune contribution sur les registres en mairie de Mérignac, du Haillan, de Saint-Médard-en-Jalles, de l'hôtel de Bordeaux Métropole ou du Pôle territorial ouest ;
- 19 avis et 9 réactions sur le registre mis en ligne sur le site de la participation émanant de 20 participants distincts.

#### **3.2 – ANALYSE QUALITATIVE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC**

Le bilan exhaustif de la concertation est joint en annexe 1 de la présente délibération. Celui-ci s'attache à présenter les modalités matérielles d'information et d'association du public, ainsi que les différents objectifs poursuivis pour le travail avec les participants. Il vise également à restituer les contributions des participants qui ont été recueillies sous forme d'avis, d'observations ou de questions, exprimées oralement ou par écrit, au cours des deux sessions publiques et tout au long de cette concertation.

A l'issue de la concertation, les principaux enseignements issus des diverses contributions (échanges en réunions publiques, ateliers participatifs et contributions internet) correspondent aux grands enjeux du projet.

A titre indicatif, les principales thématiques mises en exergue par le bilan après analyse des avis recueillis auprès des participants sont les suivantes :

- l'enjeu de mobilité autour du projet apparaît central, notamment concernant la congestion des axes existants, le manque de continuité des pistes cyclables, et l'insuffisance des transports en commun. Les pistes d'amélioration envisagées portent sur : un plan de déplacement et des projets adaptés aux besoins futurs, la fluidification du trafic routier, la réduction de l'usage de l'auto-solisme, le développement des transports en commun et du co-voiturage, la facilitation des circulations douces via le développement et la sécurisation de la circulation des vélos, et le développement de l'intermodalité ;
- l'enjeu environnemental est également prégnant pour les participants à la concertation, notamment avec une exigence de respect de l'environnement naturel de l'Aéroparc, qui contribue à la qualité du cadre de vie, et l'amélioration du bilan écologique global de l'opération d'aménagement (démarche de bilan carbone exemplaire, lutte contre les îlots de chaleur urbains, plantation d'arbres, réalisation d'études, etc.) ;
- l'enjeu de développement économique et de service aux entreprises a été relevé à plusieurs reprises afin de favoriser la vie et la compétitivité des entreprises, y compris les services aux salariés pour assurer un haut niveau de qualité de vie au travail ;
- l'enjeu de la réalisation des travaux avec le moins de nuisances possibles pour les usagers de l'Aéroparc, avec notamment des délais qui soient les plus courts possibles ;

- l'enjeu particulier de la zone aéroportuaire, avec le besoin exprimé de prendre en compte l'aéroport, ses contraintes et son évolution future. Parmi les problématiques abordées : l'amélioration des accès à la plate-forme, la montée en puissance des services, la prise en compte des contraintes réglementaires et de sécurité, etc.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et L.103-3, définissant les modalités de la concertation, et L.103-6 relatif à l'arrêt du bilan de la concertation,

**VU** la délibération n°2019-277 du 24 mai 2019 relative à l'ouverture à la concertation du présent projet,

**VU** le dossier de concertation, toujours consultable sur le site internet de la participation à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole souhaite mettre en œuvre une opération d'aménagement « Bordeaux Aéroport-Aéroport » afin de favoriser le développement économique du territoire,

**CONSIDERANT QUE** la concertation organisée par Bordeaux Métropole s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

**CONSIDERANT QUE** le Conseil métropolitain sera amené à se prononcer sur les caractéristiques précises du projet lors d'une délibération ultérieure,

## **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement dit « Bordeaux Aéroport-Aéroport » situé sur les communes du Haillan, de Mérignac et de Saint-Médard-en-Jalles, ci-annexé.

**Article 2** : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation.

**Article 3** : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>3 DÉCEMBRE 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>3 DÉCEMBRE 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Nicolas FLORIAN</p>
---	---



# BORDEAUX AÉROPARC - AÉROPORT

## OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT

Vers un territoire productif équilibré

Bilan de la concertation

14 juin – 16 septembre 2019



**Mérignac**



**Le Haillan**

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**





## TABLE DES MATIERES

<b>1. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION</b>	<b>9</b>
1.1. Modalités d'information sur la concertation et le projet	9
<b>1.1.1. Annonce des modalités la concertation et des réunions publiques :</b>	<b>9</b>
1.2. Modalités de concertation sur le projet	10
<b>1.2.1. Réunions publiques</b>	<b>10</b>
<b>1.2.2. Autres modalités de participation</b>	<b>10</b>
<b>1.3. La clôture de la concertation règlementaire</b>	<b>11</b>
<b>2. ANALYSE QUANTITATIVE DE LA CONCERTATION</b>	<b>12</b>
<b>3. RESTITUTION DES TEMPS DE CONCERTATION</b>	<b>12</b>
3.1. Réunion publique du 14 juin 2019, 11h30-14h30	12
3.2. Réunion publique du 9 juillet 2019, 17h-19h	14
3.3. Contributions en ligne	16
<b>4. LES ENSEIGNEMENTS SYTHÉTIQUES DE LA CONCERTATION</b>	<b>22</b>



Ce bilan exhaustif de la concertation s'attache à présenter les modalités matérielles d'information et d'association du public, ainsi que les différents objectifs poursuivis pour le travail avec les participants. Il vise également à restituer les contributions des participants qui ont été recueillies sous forme d'avis, d'observations ou de questions, exprimées oralement ou par écrit, au cours des deux sessions publiques et tout au long de cette concertation.

Le dossier de concertation est disponible sur le site internet de la participation Bordeaux Métropole :

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/economie/projet-damenagement-bordeaux-aeroparc-aeroport>





## 1. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Suite à la délibération n°2019-277 du 24 mai 2019, la concertation règlementaire concernant l'opération d'aménagement Bordeaux Aeroparc-Aéroport s'est ouverte le 14 juin 2019. Elle a été clôturée le 16 septembre 2019.

### 1.1. Modalités d'information sur la concertation et le projet

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération du 24 mai 2019. De plus, plusieurs outils ont été mis à disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation et sur le projet ont été les suivants :

#### **1.1.1. Annonce des modalités la concertation et des réunions publiques :**

Le public a été informé par voie de presse, d'affichages règlementaires en mairies et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation.

Le public a été informé par voie de presse et sur le site internet de la participation des dates des réunions publiques du 14 juin et du 9 juillet 2019.

La date de clôture de la concertation, soit le 16 septembre 2019, a été portée à la connaissance du public par avis et par publication dans la presse, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ainsi que par voie d'affichage dans les mairies associées, au Pôle Territorial Ouest et à l'hôtel de Bordeaux Métropole.

D'autres moyens ont été mis en œuvre pour communiquer sur ces temps forts de la concertation :

- 4 publications dans la Newsletter de Bordeaux Métropole diffusée 10.000 abonnés ;
- La lettre d'information économique de Mérignac ;
- 4 diffusion d'un flyer d'informations par mail auprès de 472 entreprises référencées dans le listing de la ville du Haillan et du Club des entreprises ;
- 4 diffusions par mail d'un flyer d'informations à un listing Bordeaux Métropole de 1138 entreprises référencées sur le territoire de l'OIM.
- Mise à disposition d'un flyer d'informations sur les temps forts de la concertation (ouverture, réunions publiques, registres, site internet de la participation) dans les mairies associées et au pôle territorial ouest de la métropole.

#### **1.1.2. Dossier public de présentation du projet :**

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation à Bordeaux Métropole (immeuble Laure Gatet), au Pôle territorial Ouest et dans les mairies de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan ainsi que sur le site internet de la participation de la Métropole.

Ce dossier de concertation comportait :

- La délibération n°2019-277 d'ouverture de la concertation,
- Un plan de situation,
- L'avis d'ouverture de la concertation,
- Une notice explicative sur les objectifs du projet,
- Un registre de concertation,
- Une série de pièces complémentaires, telles que la plaquette de communication de l'OIM, les panneaux d'exposition présentés lors de la réunion publique du 14 juin.

### ***1.1.3. Site internet de la participation :***

Le site de la participation ([participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr)), qui comportait les mêmes éléments que le dossier papier, a été actualisé au fur et à mesure du déroulement de la concertation (présentation du projet, mise à disposition du dossier de présentation, annonce de réunions publiques, mise à disposition de pièces complémentaires, supports de présentation des réunions publiques, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

## **1.2. Modalités de concertation sur le projet**

### ***1.2.1. Réunions publiques***

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, deux réunions publiques ont été organisées pour permettre au public de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Ces réunions ont eu lieu :

- Le 14 juin 2019 à 11h30 au Pôle Territorial Ouest au Haillan
- Le 9 juillet 2019 à 17h au Pôle Territorial Ouest au Haillan

Pour chacune de ces réunions, le public a été invité à lire le dossier de concertation ainsi qu'à déposer sur les registres ses observations et ses remarques. Les personnes présentes ont pu poser des questions auxquelles il a été répondu et faire part de leurs préoccupations et attentes.

### ***1.2.2. Autres modalités de participation***

Outre les réunions publiques qui ont permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs du projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

- **Registres papiers** : Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de présentation à Bordeaux Métropole (immeuble Laure Gatet), au Pôle territorial Ouest et dans les mairies de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan. Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture des bureaux.
- **Registre en ligne** (sur le site internet) : Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis et réactions aux avis déjà déposés sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

### ***1.3. La clôture de la concertation règlementaire***

Le public a été informé par voie de presse, d'affichages règlementaires en mairies et à Bordeaux Métropole (hôtel métropolitain et pôle territorial Ouest) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de clôture de la concertation.

## 2. ANALYSE QUANTITATIVE DE LA CONCERTATION

Il convient de noter la participation suivante du public avec :

- 50 personnes ayant participé aux réunions publiques, dont 28 personnes le 14 juin et 22 personnes le 9 juillet
- 28 contributions recueillis durant la concertation dont :
  - o 19 avis écrits
  - o 9 réactions

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet se répartissent de la manière suivante :

- Aucune contribution sur le registre de la mairie de Mérignac
- Aucune contribution sur le registre de la mairie du Haillan
- Aucune contribution sur le registre de la mairie de Saint-Médard-en-Jalles
- Aucune contribution sur le registre de l'hôtel de Bordeaux Métropole
- Aucune contribution sur le registre du Pôle territorial Ouest
- **19 avis et 9 réactions** sur le registre mis en ligne sur le site de la participation émanant de 20 participants distincts.

## 3. RESTITUTION DES TEMPS DE CONCERTATION

### 3.1. Réunion publique du 14 juin 2019, 11h30-14h30

Au regard du contexte de la zone, laquelle accueille essentiellement des activités économiques, le choix s'est porté sur une réunion pendant la pause déjeuner afin de pouvoir mobiliser les salariés du territoire. En raison de l'arrivée des participants au fur et à mesure, il a été proposé d'organiser cette réunion sous la forme d'un déjeuner informel et convivial autour d'une exposition sur le projet de l'Aéroparc-Aéroport avec la présence des trois maires des villes associées et de techniciens et animateurs pour répondre aux questions. De plus, une boucle-vidéo diffusant le témoignage des élus a été mise en place.

Cette réunion visait à présenter les enjeux, les ambitions et les objectifs du projet d'aménagement dans son ensemble. Elle a été introduite par les interventions vidéo des élus suivants :

- Patrick Bobet, Président de Bordeaux Métropole
- Andrea Kiss, Maire du Haillan
- Jacques Mangon, Maire de Saint-Médard-en-Jalles
- Alain Anziani, Maire de Mérignac

Les modalités et objectifs de la concertation autour du projet ont également fait l'objet d'une présentation.

Les participants ont pu s'informer sur le projet autour d'une exposition retraçant les éléments de contexte du projet. Les panneaux d'expositions, téléchargeables sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, recouvraient les thématiques suivantes :

- Contexte général du projet
- Échelle et rayonnement de bordeaux Aéroparc-aéroport
- Déplacements apaisés et espaces publics renouvelés
- Matrice paysagère et environnementale : un projet de nature comme cadre du développement économique
- Vers une identité d'excellence
- Gouvernance politique partenariale et technique du projet : un processus concerté

Dans ce cadre, les participants ont pu échanger de façon directe et plus informelle avec les élus et services techniques de la métropole. Parmi les questions qui ont été posées, la plupart relevait de la thématique des mobilités.

#### ***Retour des participants sur la thématique de la mobilité :***

- Concernant les voiries : les participants ont souligné le besoin de différencier les usages entre les différents modes de déplacement et de prévoir des voies dédiées pour chaque mode. Il s'agit notamment d'intégrer les deux roues motorisés (y compris les trottinettes) dans l'aménagement des voiries par une largeur de voies adaptée et une autorisation d'accès aux voies de bus pour ce type de véhicules.
- Concernant l'usage du vélo : les participants ont émis le souhait de voir les cyclistes priorités par rapport aux automobilistes, par exemple pour faciliter les passages des vélos lors des intersections et des ronds-points, tout en sécurisant au maximum les pistes cyclables via des aménagements de séparateurs. Cela passe également par un travail spécifique de signalisation novatrice et plus adaptée.
- Concernant les transports en commun : les participants souhaitent une augmentation des cadences des bus le matin et le soir afin de faciliter les trajets domicile-travail. Ils s'interrogent également sur les futurs aménagements à venir tel que la prolongation de la ligne A du tramway ou encore les arrêts et la fréquence de la future liaison de bus à niveau de service performant (BNSP).
- Concernant l'intermodalité : les participants souhaitent que le recours à plusieurs modes de transports soit facilité, par exemple en étudiant la possibilité pour les cyclistes de charger leurs vélos à l'intérieur ou à l'avant des bus. Ils sont également favorables à la réalisation de plus de parkings de covoiturage, et de parkings sécurisés pour les vélos. Enfin, ils trouveraient utiles de bénéficier de navettes de rabattement vers les entreprises depuis des parkings silos à l'entrée de l'OIM Aéroparc-Aéroport.

#### ***Retour des participants sur les autres thématiques :***

- Concernant la programmation économique : les participants, dans une optique de développement durable, souhaitent voir favorisée l'implantation

d'entreprises plus responsables sur le plan écologique, et apprécieraient le développement de circuits courts, pour accéder à des produits locaux sur leur territoire.

- Concernant l'aéroport: de par les difficultés rencontrées pour accéder rapidement à l'OIM depuis la gare de Bordeaux Saint Jean, les participants souhaitent voir renforcé le trafic aérien. Ils demandent également une amélioration des aménagement extérieurs de l'aéroport (parking, dépose minutes, etc.)

### 3.2. Réunion publique du 9 juillet 2019, 17h-19h

La deuxième réunion publique s'est déroulée en trois temps, en présence des élus concernés et de techniciens de Bordeaux Métropole :

- Une présentation précisant le projet, notamment de programme des espaces publics, réalisée par le groupement d'urbaniste-conseils, prestataire de Bordeaux métropole, en charge de la réalisation du plan guide de l'opération Bordeaux Aéroparc-Aéroport. Le Président de Bordeaux Métropole et les maires des villes associées ont ouvert la séance. Cette présentation a mobilisé 22 participants
- Des ateliers participatifs de 45 minutes permettant d'identifier avec 16 participants volontaires des pistes d'améliorations concrètes pour le projet d'aménagement, animés par un prestataire extérieur spécialiste de la concertation.
  - Temps 1 : échange sur les difficultés rencontrées sur le secteur
  - Temps 2 : propositions de pistes d'amélioration par rapport aux thématiques suivantes : mobilités douces, maillage voirie, espaces publics, autres.
- Restitution par le rapporteur devant les élus des contributions des ateliers

#### ***Retour des participants sur la thématique des mobilités douces :***

Points positifs	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réseau de pistes cyclables s'est nettement amélioré</li> <li>- Volonté de faire évoluer la voirie en faveur des modes doux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de continuités cyclables, entraînant des changements de côté</li> <li>- Traversée dangereuses des giratoires en vélo</li> <li>- Changement de côté des voies cyclables</li> <li>- Traversée dangereuse de giratoires en vélo</li> <li>- Manque d'une fiscalité plus incitative pour encourager les modes doux</li> </ul>

<b>Pistes d'amélioration</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner la priorité aux vélos sur les voitures aux intersections               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiscalité incitative pour favoriser la mobilité douce</li> <li>- Développer le réseau de pistes cyclables</li> </ul> </li> <li>- Possibilité de monter à vélo dans les transports en commun               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoroutes à vélo</li> <li>- Parc vélos et parc relais</li> </ul> </li> </ul>

***Retour des participants sur la thématique du maillage de la voirie :***

<b>Points positifs</b>	<b>Points de vigilance</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la configuration de plusieurs ronds-points crée des bouchons systématiques sur la ou les voies non prioritaires</li> <li>- Traversée Aéroparc compliquée</li> <li>- Giratoires pas assez fluides</li> <li>- Sortie 10 rocade très encombrée</li> <li>- les véhicules sont toujours au centre du débat, pourquoi ?</li> </ul>
<b>Pistes d'amélioration</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe plusieurs voies de transit à travers l'aéroport, il faudrait inciter les usagers à utiliser davantage les voies directes               <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des ronds-points roulants</li> </ul> </li> <li>- Grand contournement côté Médoc et Bassin pour ne pas engorger les voies de l'aéroport</li> <li>- Voie Marcel Dassault, créer une piste de bus protégée dans le sens Martignas-Mérignac.</li> </ul>	

***Retour des participants sur la thématique des espaces publics :***

<b>Points positifs</b>	<b>Points de vigilance</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès difficiles aux espaces publics car il n'existe pas de solutions de mobilité douce au départ des entreprises</li> </ul>

<b>Pistes d'amélioration</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliser les voies de dégagement en amont des ronds-points</li> <li>- Interdire les poids lourds et les véhicules en transit aux heures de pointes</li> <li>- développer des services à proximité des entreprises (marché bio, pressing, drive, etc.)</li> </ul>

***Retour des participants sur les autres thématiques :***

<b>Points positifs</b>	<b>Points de vigilance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'environnement, respect de la loi sur l'eau dans tous les projets</li> <li>- Arrivée du tramway au-delà de la rocade + parking-relais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réseau de transports en commun très insuffisant</li> <li>- Pas de voie de bus entre St Aubin et Dassault, 1h45 de trajet minimum</li> <li>- Pourquoi l'extension du tram jusqu'à l'aéroport, au lieu d'une voie de bus protégée ?</li> <li>- N'est pas autorisée la circulation des 2 roues motorisés sur les voies bus-covoiturage.</li> <li>- Nettoyage et entretien de voies cyclables mal effectué.</li> </ul>
<b>Pistes d'amélioration</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la communication sur les travaux en cours et à venir</li> <li style="padding-left: 40px;">- Créer de l'habitat à proximité</li> <li>- Autoriser la circulation des deux-roues motorisés sur les voies de bus</li> <li>- Concertation des entreprises pour développer et favoriser le décalage des horaires.</li> <li>- 3 voies rocade, réserver une voie aux seuls transports en commun et véhicules en covoiturage.</li> </ul>	

### **3.3. Contributions en ligne**

Les contributions sur le site internet de la participation Bordeaux Métropole ont été déposées entre le 16 juillet 2019 et le 16 septembre 2019. 29 contributions ont été enregistrées par 20 contributeurs dont 20 avis et 9 réactions

L'analyse thématique suivante résulte des différentes contributions consignées. En cohérence avec les éléments issue de la participation et des échanges survenus dans le cadre des réunions publiques, la thématique de la mobilité apparaît également centrale :

***Retour des participants sur la thématique de la mobilité :***

18 contributions évoquent cette thématique de la mobilité et soulignent des points précis de difficultés :

- Concernant la congestion des axes existants, plus précisément :
  - *Sur le secteur nord de l'aéroport (Saint Aubin du Médoc/ Saint Médard en Jalles/Le Taillan-Médoc/Le Haillan)*
  - *Sur des axes précis :*
    - *« rue Toussaint Catros et Chemin du Phare » « au giratoire Marcel Dassault/Chemin du Phare »*
    - *« Depuis Martignas jusqu'au rond-point du circuit de Mérignac »*
    - *« L'axe joignant le Bourghail sur Pessac à l'aéroport »*
    - *« L'échangeur de Villenave d'Ornon en venant de la Brède »*
- Concernant le manque de continuité des pistes cyclables :
  - *Notamment entre « le rond-point Marcel Dassault et le rond-point des 5 chemins »*
- Concernant l'insuffisance des transports en commun :
  - *« Trop peu de transport en commun »*
  - *« Pas de desserte du quadrant Nord-Nord-Ouest (Blanquefort, Le Taillan, Eysines) »*

Plusieurs contributions proposent des axes de solution :

- Concernant un plan de déplacement adapté et des projets adaptés aux besoins futurs :
  - *« Chaque fois qu'une voie sera mise à 2\*2 voies, une voie soit réservée aux transports collectifs et covoiturage dans chaque sens, avec une piste cyclable séparée et les aménagements piétons adaptés ».*
  - *« Une étude des moyens de transport en commun pour desservir la zone. Cette étude doit partir du lieu de résidence de nos salariés (PMIE) pour mémoire 4500 sur 12000 de nos salariés habitent les communes du Nord-Ouest de Bordeaux métropole ».*
- Concernant la fluidification du trafic routier :
  - *« Des voies d'entrée et de sortie directe sur les ronds-points »*

- « La création de grands ronds-points pour améliorer le flux »
  - « Un aménagement en 2\*2 voies pour tous afin d'améliorer réellement les conditions de circulation dans la zone pour l'ensemble des salariés »
- Concernant la réduction de l'usage des voitures personnelles :
- Des mesures dissuasives pour l'usage de la voiture :
    - « Une circulation volontairement contrainte des voitures individuelles pour décourager l'usage individuel de la voiture (sauf handicap) »
    - « Un principe de stationnement payant (ou de péage à l'entrée de la zone) pour toutes les personnes qui utilise leur voiture sur cette zone y compris les salariés »;
    - « Limiter les accès des véhicules en transit sur la rocade aux heures de pointes »
  - La création de parcs relais et d'un système de transport lié:
    - « Un parc relais en périphérie de la zone desservi par le système de navette. »
    - « Un système de navettes gratuites qui dessert l'aéroport et toutes les entreprises, avec une fréquence de 15 mn pendant les heures de travail »
    - « La création de parcs-relais à 10km de la zone Aéroparc, associés à des transports en commun en site propre »,
    - « Des parcs de rabattement pour le stationnement des véhicules de nos salariés résidant « hors zone », avec des liaisons par navettes vers les zones d'activités, à des fréquences adaptées aux heures de pointes ».
  - Faciliter l'usage d'autres forme de mobilité, notamment le co-voiturage:
    - « Autoriser les 2-roues motorisés à rouler sur les voies bus-covoiturage »,
    - « Rendre plus efficient (Boogi) ou créer un site internet/application de covoiturage »,
    - « Imposer une voie TC/covoiturage sur la rocade »
- Concernant le développement des transports en commun et du co-voiturage :
- En créant des voies dédiées
    - « D'aller vers plus de report modal dans la zone avec des voies dédiées aux transports collectifs »
    - « Lorsque possibilité apparente, créer des voies TC/covoiturage »
  - En créant de nouvelles lignes
    - « Une liaison par tramway ou TC depuis le centre de Bordeaux et la gare Saint-Jean »
    - « Le tram pour desservir Thalès et Dassault Aviation »

- « Prévoir des transports en commun de Saint-Médard vers Mérignac »
    - « Rajouter un réseau de navettes électriques (type minibus) pour desservir l'intérieur de la zone »,
    - « Une liaison entre le BNSP du boulevard technologique et le BHNS Bordeaux - Saint Aubin du Médoc pour connecter les zones d'habitation des communes du nord-ouest à la zone de l'Aéroparc ».
    - « Un passage du BNSP aux heures de pointes jusqu'à l'arrêt IMA; (Sabena, Stelia, Dassault, Thales, IMA) ».
    - « Intensifier le réseau de transports en commun sur l'axe nord/Sud »
  - En adaptant le système de transport en commun aux besoins du territoire (aménagement, horaires, fréquences...)
    - « Adapter les fréquences et les tracés des lignes de Bus aux mouvements pendulaires de nos salariés »
    - « Adapter les fréquences et la capacité des véhicules aux heures de pointes ».
    - « Des transports en commun dit propres et à roulements élevés aux plages horaires d'embauche/débauche notamment »
- Le développement et la sécurisation de la circulation vélo :
- Inciter à la pratique
    - « Favoriser fiscalement les entreprises qui proposent à leurs salariés des aides à l'achat de vélo, trottinette, etc »,
  - Développer le réseau cyclable
    - « Un réseau cyclable prioritaire et une généralisation du 30km/h (zone de rencontre) sur l'ensemble de la zone Aéroparc »
    - « La piste cyclable entre le Bourghail et le Crématorium pourrait être aménagée de façon sécurisée et directe »
    - « L'importance de créer une piste cyclable sur l'Avenue de Pagnot pour rejoindre le réseau de pistes cyclables Thalès Dassault et Aéroport »
    - « Multiplier le réseau de pistes cyclables, en n'omettant pas de sécuriser activement les carrefours (imaginer la priorité aux cyclistes sortant des pistes par exemple) »,
  - Sécuriser le réseau cyclable
    - « La sécurisation des pistes cyclables par une séparation franche sur l'intégralité du parcours des voies de circulations des autos et des intersections réfléchies dans cette même optique »
  - Proposer des aménagements adaptés
    - « Rajouter des stations de vélo en libre-service »
    - « Créer des parkings à vélo sécurisés à proximité des arrêts de transports en commun »

### ***Retour des participants sur la thématique de l'environnement :***

4 contributions insistent sur l'aspect environnemental des projets et notamment sur l'importance de :

- Concernant l'amélioration du bilan carbone global de l'opération
  - *« Reconstruction en nombre d'arbre de la surface boisée qui a été détruite précédemment par l'implantation des grandes entreprises installées sur ce secteur »*
  - *« Se faire une idée de l'impact environnemental du projet avec les chiffres clés sur la surface imperméabilisée (avant / après) et le bilan carbone global sur un horizon de 10 ans par exemple ».*
  
- Concernant la préservation de la végétation sur le site pour :
  - Éviter les ilots de chaleur
    - *« Ne pas suffoquer lors des fortes températures »*
  - Préserver le bien-être des salariés
    - *« Pouvoir se détendre lors de la pause méridienne »*
    - *« Favoriser les murs végétaux sur chaque bâtiment implanté »,*

### ***Retour des participants sur la thématique du cadre de vie et du bien-être des salariés :***

Une contribution propose des pistes pour améliorer la qualité de vie au travail et l'attractivité de l'emploi dans la zone.

- Concernant la création d'un environnement apaisé
  - *« Imaginer l'habitat proche de l'entreprise »*
  - *« Dessiner des parcs avec étang/lac, parcours détente et/ou sportif, incluant des espaces restauration rapide »*
  
- Concernant le développement de services aux salariés
  - *« Créer des maisons médicales à proximité des entreprises (kinésithérapeutes, ostéopathes, dentistes, psychologues, etc) »*
  - *« Créer des maisons de l'enfance pour par exemple, garder les enfants malades de salariés ne pouvant s'absenter de leur travail »*
  - *« Développer des points relais pour dépôt d'achats sur internet, échange et vente producteurs locaux aux consommateurs »*
  - *« Proposer des spa et locaux détente de proximité entreprise ».*

### **Retour des participants sur la thématique des travaux :**

Une contribution souligne l'enjeu de la phase travaux en demandant :

- « *Que les travaux soient réalisés dans un délai le plus court possible (de nuit ou avec la prise en compte des heures de pointes) et avec un objectif de perturber le moins possible l'accès aux sites, avec un fléchage efficace et une aide à la régulation de la circulation* »

### **Retour des participants sur la thématique des études :**

Une contribution demande la réalisation d'études prévisionnelles nécessaires au projet :

- « *Étude de trafic* »,
- « *Étude prévisionnelle de trafic poids lourds et de livraison* »
- « *Études prévisionnelles de stationnement* »

### **Retour des participants sur la thématique de l'aéroport :**

Une contribution demande la prise en compte des thèmes majeurs liés au développement de l'aéroport notamment :

- « *Un accès rapide aux terminaux dans sa double notion de capacité et de temps* » avec « *la réalisation d'une liaison artérielle reliant le cœur de l'aéroport depuis la rocade* ».
- « *Le positionnement de la centralité du quartier « Aéroparc » sur l'avenue Kennedy, déjà constituée en pôle de service et de commerces* »
- « *La prise en compte de la contraintes aéroportuaires réglementaires en vigueur (plan d'exposition au bruit, servitudes aéronautiques etc...) pour le développement urbain et de logements* »
- « *La promotion d'une densification tertiaire, hôtelière, commerçante et de services est tout à fait cohérente sur les axes accompagnant l'entrée de l'aéroport, (programmation mise en cohérence avec les grandes orientations stratégiques que l'Etat impose au schéma de composition générale de l'aéroport)* ».
- « *La prise en compte des obligations légales en matière de sécurité aéronautique pour les aéronefs, notamment celles liées au péril animalier. (notion de « réservoir de nature » étudiée à l'aune des contraintes d'exploitation)* ».

## 4. LES ENSEIGNEMENTS SYTHÉTIQUES DE LA CONCERTATION

A l'issue de la concertation, les principaux enseignements issus des diverses contributions (échanges en réunions publiques, ateliers participatifs et contributions internet) correspondent aux grands enjeux du projet.

A titre indicatif, les principales thématiques mises en exergue par le bilan après analyse des avis recueillis auprès des participants sont les suivantes :

- **L'enjeu de mobilité** autour du projet apparaît central, notamment concernant la congestion des axes existants, le manque de continuité des pistes cyclables, et l'insuffisance des transports en commun. Les pistes d'amélioration envisagées portent sur : un plan de déplacement et des projets adaptés aux besoins futurs, la fluidification du trafic routier, la réduction de l'usage des voitures personnelles, le développement des transports en commun et du co-voiturage, la facilitation des circulations douces via le développement et la sécurisation de la circulation vélo, et le développement de l'intermodalité
- **L'enjeu environnemental** est également prégnant chez les participants à la concertation notamment via une exigence de respect de l'environnement naturel présent sur l'Aéroparc et favorable pour le cadre de vie, et l'amélioration du bilan écologique global de l'opération d'aménagement (démarche de bilan carbone exemplaire, lutte contre les îlots de chaleur urbains, plantation d'arbres, réalisation d'études, etc.)
- **L'enjeu de développement économique et de service aux entreprises** a été relevé à plusieurs reprises afin de favoriser la vie et la compétitivité des entreprises, y compris les services aux salariés pour assurer un haut niveau de qualité de vie au travail
- **L'enjeu de la réalisation des travaux** dans une optique de moindre nuisance pour les usagers de l'Aéroparc, avec notamment l'attente de délais qui soient les plus courts possibles
- **L'enjeu particulier de la zone aéroportuaire**, avec le besoin exprimé de prendre en compte l'aéroport, ses contraintes et son évolution future. Parmi les problématiques abordées : l'amélioration des accès aux terminaux, le positionnement de la centralité du quartier, la densification, la prise en compte de la contraintes réglementaires et de sécurité, etc.